

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par

M. Touraine, M. Mbaye, M. Gérard, Mme Vanceunebrock, M. Bouyx, M. Cabaré, M. Daniel, Mme Faure-Muntian, M. Leclabart, M. Mendes, Mme Michel, M. Mis, M. Paluszkiewicz, Mme Le Peih, M. Pellois, M. Perrot, M. Person, M. Rudigoz et M. Vignal

ARTICLE 2 SEXIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.